

● **UFA CYFFLÉ**

1 rue Cyfflé - 54000 Nancy
03 83 35 11 87
ce.0540082@ac-nancy-metz.fr

● **UFA ENTRE MEURTHE ET SÂNON**

Lycée des Métiers «Entre Meurthe et Sânon»
54110 Dombasle sur Meurthe
03 83 48 25 89
ce.0540015@ac-nancy-metz.fr

● **UFA GEORGES DE LA TOUR**

5 Rue de la Croix Saint-Claude - 54000 Nancy
03 83 96 48 98
ufa-0540041B@ac-nancy-metz.fr

● **UFA HANZELET**

79 Place de Trey - BP 289 - 54701 Pont-à-Mousson Cedex
03 83 80 60 00
ce.0541270@ac-nancy-metz.fr

● **UFA HÉRÉ**

86 rue du Maréchal Foch - Lycée Emmanuel Héré
54520 Laxou
03 83 90 83 30
ce.0542262@ac-nancy-metz.fr

● **UFA LORITZ**

29 Rue des Jardiniers - 54042 Nancy Cedex
03 83 36 89 11
cfa-loritz@ac-nancy-metz.fr

● **UFA MARVINGT**

8 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
03 83 29 90 90
ufa-0540061Y@ac-nancy-metz.fr

● **UFA PROUVÉ**

53 rue de Bonsecours - 54000 Nancy
03 83 37 99 45
ce.0542414@ac-nancy-metz.fr

● **UFA STANISLAS**

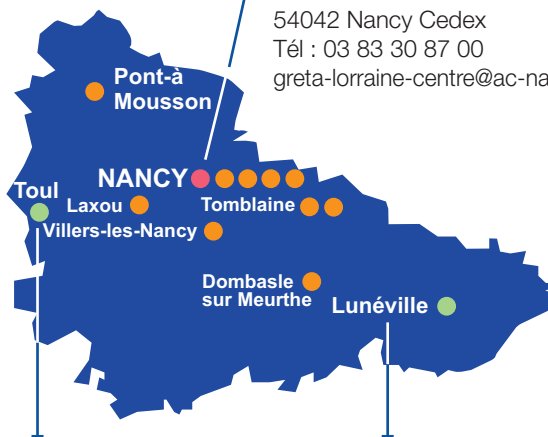
Lycée Stanislas 468 rue de Vandoeuvre
54600 Villers-Les-Nancy
03 83 91 35 28
ce.0542208@ac-nancy-metz.fr

● **UFA VAROQUAUX**

10 rue Jean Moulin - 54510 Tomblaine
03 83 29 28 35
ce.0540044@ac-nancy-metz.fr

GRETA-CFA Lorraine CENTRE

Lycée Henri Loritz
29 rue des Jardiniers - CS 34218
54042 Nancy Cedex
Tél : 03 83 30 87 00
greta-lorraine-centre@ac-nancy-metz.fr



Antenne de Toul

LPR du Tolois
440 Av. du Général Bigeard
54200 Toul
Tél : 03 83 43 26 86
gretalc-toul@ac-nancy-metz.fr

Antenne de Lunéville

6 rue du Coq
Zone des Faienceries
54300 Lunéville
Tél : 03 83 73 03 51
gretalc-luneville@ac-nancy-metz.fr

- GRETA-CFA
- Antenne
- UFA : Unité de Formation par Apprentissage

Consultez notre offre régionale de formation
sur www.greta-lorraine.fr



Suivez-nous sur



**APPRENEZ UN MÉTIER
PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE**

avec le GRETA-CFA Lorraine Centre

Plus de 400 formations accessibles, du CAP au diplôme d'ingénieur*, dans les domaines professionnels suivants :

- ▶ métallurgie
- ▶ automobile
- ▶ électrotechnique, électronique, automatisme
- ▶ informatique
- ▶ bâtiment, travaux publics, fibre optique
- ▶ matériaux de construction, métiers de la pierre
- ▶ chimie, bio-industrie, environnement
- ▶ alimentation
- ▶ métiers de la mode
- ▶ bois et dérivés
- ▶ transports logistiques
- ▶ métiers de la sécurité
- ▶ communication
- ▶ commercialisation et distribution
- ▶ services administratifs et financiers
- ▶ tourisme, hôtellerie et restauration
- ▶ secteurs sanitaire et social, médico-social

* en partenariat avec l'Université de Lorraine

L'APPRENTISSAGE

ou comment apprendre un métier tout en préparant un diplôme

▶ Devenir apprenti(e), c'est

- 1 Bénéficier d'un contrat de travail signé avec une entreprise.

- 2 Profiter du savoir-faire, de l'expérience professionnelle et des compétences de son maître d'apprentissage pour apprendre un métier au sein de l'entreprise.

- 3 Bénéficier d'une formation gratuite et valider un diplôme ou un titre professionnel.

- 4 Enrichir son CV d'une véritable expérience en vue de favoriser son insertion professionnelle ou d'envisager une poursuite d'études.

- 5 Développer son autonomie et faciliter son insertion sociale et citoyenne.

▶ Conditions

Etre âgé de 16 à 29 ans (ou avoir 15 ans à l'issue de la classe de troisième) et trouver une entreprise qui vous recrute sous contrat d'apprentissage.

▶ Modalités

En alternant des phases de formation chez un employeur et des enseignements dans un centre de formation, le contrat vous permet d'enrichir votre CV d'une véritable expérience professionnelle et d'obtenir une validation tout en étant rémunéré.

▶ La rémunération

Vous percevez un salaire en fonction de votre âge et de votre progression dans le cycle de formation.

Durée du contrat	1ère année	2ème année	3ème année
- de 18 ans	27% du SMIC*	39% du SMIC	55% du SMIC
18 à 20 ans	43% du SMIC	51% du SMIC	67% du SMIC
21 à 25 ans	53% du SMIC	61% du SMIC	78% du SMIC
26 ans et +	100% du SMIC		

* % du SMIC brut

▶ Faire les bons choix

En tant que CFA, les GRETA vous accompagnent, vous orientent sur le choix des diplômes et vous mettent en relation avec des entreprises partenaires.

▶ Quand débiter mon contrat d'apprentissage ?

Il n'est pas nécessaire d'attendre la rentrée scolaire de septembre pour débiter une formation en apprentissage, un contrat peut être signé tout au long de l'année quelque-soit votre projet !

[www.alternance.emploi.gouv.fr/
portail_alternance](http://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance)

